



# Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

**7904<sup>e</sup>** séance

Jeudi 23 mars 2017, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Johnson . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
	Chine . . . . .	M. Liu Jieyi
	Égypte . . . . .	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Sison
	Éthiopie . . . . .	M <sup>me</sup> Zemene
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Lamek
	Italie . . . . .	M. Cardi
	Japon . . . . .	M. Bessho
	Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
	Sénégal . . . . .	M. Seck
	Suède . . . . .	M <sup>me</sup> Wallström
	Ukraine . . . . .	M. Prystaiko
	Uruguay . . . . .	M. Bermúdez

## Ordre du jour

Non-prolifération: République populaire démocratique de Corée

Note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/150)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Hommage à la mémoire des victimes de l'attentat terroriste perpétré à Londres**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je voudrais condamner avec la plus grande fermeté le lâche attentat terroriste perpétré le 22 mars à Londres et qui a fait des morts et de nombreux blessés parmi les innocents. Je voudrais aussi exprimer mes sincères condoléances aux familles des victimes.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire des victimes de l'attentat d'hier et de toutes les autres victimes du terrorisme dans le monde.

*Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée**

**Note du Président du Conseil de sécurité**  
**(S/2017/150)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/236, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/150, qui contient une note du Président du Conseil de sécurité.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2345 (2017).

*La séance est levée à 10 h 10.*